



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_102-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-102 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:


Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance



RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 16/04/2019 - 2/2
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le 
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_102-DE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives y afférentes,

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour tenir compte de l'évolution des emplois communautaires.

Un collaborateur de cabinet part en retraite au 1^{er} septembre 2019 et il est nécessaire de créer un poste de collaborateur de cabinet afin de recruter son remplaçant au 1^{er} mai 2019 et d'assurer la transition entre ces deux dates.

Dans le cadre d'un départ en retraite d'un agent au sein de la crèche multi-accueil de Libourne, il est nécessaire de modifier le poste pour le recrutement d'un agent en remplacement.

Dans le cadre d'un départ à la retraite d'un agent au sein du service des finances, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} mai 2019 et de supprimer le poste d'adjoint administratif contractuel à la même date.

Par délibération en date du 21 mars 2019 le Conseil Communautaire a attribué le contrat de concession relatif à l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs et le contrat de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage d'abris voyageurs publicitaires matérialisant les points d'arrêt des lignes de transport collectif de la CALI et la gestion des emplacements publicitaires présents sur ces abris voyageurs.

La mise en œuvre du nouveau réseau de transport communautaire au 1^{er} septembre 2019 entraîne une charge de travail supplémentaire pour le service Transport tant sur le plan administratif que technique avec notamment la gestion directe de plus de 2 000 élèves supplémentaires pour la prochaine rentrée scolaire.

L'article 3 - alinéa 1 de la loi n°84-53 susvisée ouvre la possibilité de recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. La création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité permet au service Transport d'intégrer la charge supplémentaire de travail.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation et la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} mars 2019,
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} mai 2019, ainsi que la suppression d'un poste d'adjoint administratif contractuel à la même date.
- la création d'un emploi à temps complet de collaborateur de cabinet et l'inscription au budget des crédits nécessaires avec effet au 1^{er} mai 2019, ainsi que la suppression d'un poste de collaborateur de cabinet au 1^{er} septembre 2019,
- la création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs afin de répondre à l'accroissement temporaire d'activité du service Transports avec effet au 16 avril 2019 et de charger Monsieur le Président de déterminer le niveau de rémunération selon la nature des fonctions et du profil.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

